

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00146**

**ETUDE FAUNE FLORE HABITATS - PARCELLE ABORDS  
AR803 ET SES ABORDS À LA FOUILLOUSE - CONTRAT  
CONCLU AVEC VERDI INGÉNIERIE RHÔNE-ALPES**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 2123-1 1° et R 2123-4 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la consultation relative à un marché d'étude faune flore habitats, parcelle abords AR803 et ses abords sur la commune de La Fouillouse pour un montant inférieur à 20 000 € HT, pour laquelle les cinq prestataires suivants ont été consultés par mail :

- EVINERUDE - 80 rue René Descartes – 38090 Vaulx-Milieu,
- NATURALIA Environnement SASU - 83a rue des Alliés - 42100 Saint-Etienne,
- VERDI Ingénierie Rhône Alpes - 25 C rue de la République - 42000 Saint-Etienne,
- CREXECO - 20 rue sous le Courtier - 63460 Beauregard-Vendon,
- ACER CAMPESTRE - 20 rue Pré Gaudry - 69007 Lyon,

CONSIDERANT que deux prestataires ont remis une offre conforme :

- NATURALIA Environnement SASU - 83a rue des Alliés – 42100 Saint-Etienne,
- VERDI Ingénierie Rhône Alpes - 25 C rue de la République - 42000 Saint-Etienne,

CONSIDERANT que les offres ont été jugées au regard des critères énoncés lors de la consultation par mail, à savoir le prix des prestations pondéré à 60 %, et la valeur technique pondérée à 40 %,

CONSIDERANT que l'offre de la société VERDI Ingénierie Rhône Alpes, 25 C rue de la République, 42000 Saint-Etienne a été jugée économiquement la plus avantageuse,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché est conclu avec la société VERDI Ingénierie Rhône Alpes, sise 25 C rue de la République, 42000 Saint-Etienne, Siret n°492 469 705 00056, relatif au diagnostic écologique, étude faune, flore, habitats parcelle abords AR803 et ses abords sur la commune de La Fouillouse.

**ARTICLE 2**

Le marché est traité à prix global et forfaitaire. Les prix du marché sont révisables.

Le montant global du marché est 13 555,00 € HT décomposé comme suit :

- tranche ferme : 9 805,00 € HT,
- tranche optionnelle : 3 750,00 € HT.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 26 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20240212-C20240014610

Date de mise en ligne : 26 février 2024

**ARTICLE 3**

Le délai d'exécution des prestations est de 13 mois décomposé comme suit :

- tranche ferme : 7 mois à compter de la notification du marché,
- tranche optionnelle : 6 semaines à compter de l'ordre de service qui prescrira de les commencer.

**ARTICLE 4**

La dépense correspondante sera imputée au budget Eaux Pluviales, section d'investissement, 2014 EPLUV 454.

**ARTICLE 5**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 6**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 26/02/2024  
Pour Le Président, par délégation,  
Le 18<sup>ème</sup> Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc DEGRAIX